

38 100 nouveaux arrivants non francophones de plus de 6 ans ont été scolarisés au cours de l'année scolaire 2010-2011 : 18 500 dans les écoles élémentaires, 16 200 dans les collèges et 3 400 dans les lycées. Au total, ils représentent 0,4 % des effectifs scolaires. 79 % d'entre eux bénéficient d'une scolarité dans une classe particulière ou d'un soutien ponctuel dans les écoles élémentaires, contre 90 % dans les collèges et lycées. À ces élèves s'ajoutent près de 1 700 jeunes de plus de 16 ans pris en charge par les missions générales d'insertion (MGI) et les groupements d'établissements (GRETA). En métropole, en raison des flux migratoires et de l'attractivité de certaines régions, un tiers des académies accueille 65 % des élèves non francophones. La Guyane scolarise la plus forte proportion d'élèves non francophones.

Les élèves nouveaux arrivants non francophones en 2010-2011

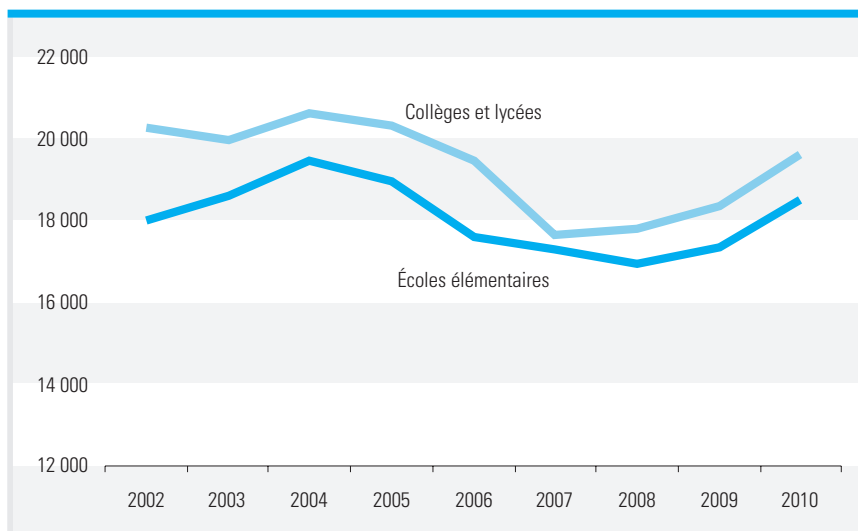
38 100 élèves non francophones en 2010-2011

Après avoir connu un maximum de 40 100 élèves en 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones a diminué jusqu'à 34 700 élèves en 2008-2009 pour remonter à 38 100 élèves durant l'année scolaire 2010-2011 (*tableau 1 et voir l'encadré « Méthodologie »*). Les élèves non francophones sont accueillis principalement dans les établissements publics, pour la plupart dans des dispositifs

spécifiques. Parmi eux, 18 500 sont scolarisés à l'école élémentaire, et 19 600 dans les collèges et lycées (*graphique 1*). Les nouveaux arrivants en âge de fréquenter le lycée sont davantage affectés en lycée professionnel (60,4 %).

Par ailleurs, près de 1 700 jeunes non francophones âgés de plus de 16 ans sont pris en charge par des structures comme les missions générales d'insertion (MGI) ou par les groupements d'établissements publics pour la formation continue (GRETA) (*tableau 2*).

GRAPHIQUE 1 – Les élèves non francophones depuis 2002



Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 1 – Les élèves non francophones depuis 2002 *

France métropolitaine + DOM

		Rentrées scolaires								
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écoles élémentaires	Ensemble présents	17 980	18 610	19 450	18 950	17 590	17 280	16 950	17 350	18 490
	% en soutien	75,0	74,5	75,4	75,1	78,8	79,3	79,7	80,1	78,7
Collèges, lycées	Ensemble présents	20 250	19 960	20 630	20 330	19 450	17 630	17 770	18 360	19 600
	% en soutien	85,7	88,9	85,8	86,8	87,7	89,9	90,8	89,1	89,6
Total premier et second degrés		38 230	38 570	40 080	39 280	37 040	34 910	34 720	35 710	38 090

* Ces données annuelles sont la moyenne des effectifs constatés à chaque trimestre.

Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 2 – Jeunes de plus de 16 ans bénéficiant d'autres actions

France métropolitaine + DOM

Type de dispositif	2002	2005	2010
MGI	1 690	1 230	1 280
GRETA	290	70	30
Autres dispositifs	240	270	340
Total	2 220	1 570	1 650

Source : MENJVA-MESR DEPP

Une répartition concentrée sur le tiers des académies, en métropole

La présence des élèves non francophones sur le territoire français suit les parcours migratoires de leurs parents. L'attractivité des zones frontalières ou de certains bassins d'emplois fait que ces élèves

sont concentrés sur quelques académies. En métropole, six régions sont particulièrement concernées : l'Île-de-France (académies de Paris, Créteil, Versailles) accueille un tiers des nouveaux arrivants ; les régions du pourtour méditerranéen 12,7 % (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) ; la région Rhône-Alpes 12,8 % (Lyon, Grenoble) ; et, enfin, l'Alsace et la Lorraine en totalisent 6,5 % (Strasbourg, Nancy-Metz) (tableau 3).

Au sein des départements d'outre-mer, la situation géographique très particulière de la Guyane explique qu'elle reçoive 67 % des élèves non francophones des DOM, loin devant La Réunion qui en accueille 19 %.

Rapportés à la population scolaire, les élèves nouveaux arrivants représentent à peine 0,4 % de l'ensemble des élèves de métropole, en 2010-2011, et 0,8 % des élèves scolarisés dans les départements d'outre-mer. On en compte davantage en Guyane (3,8 %), dans les académies de Paris et de Corse (respectivement 0,9 % et 0,8 %), que dans celles de Caen (0,1 %) ou de Lille (0,2 %), par exemple (voir cartes).

Des arrivées tout au long de l'année

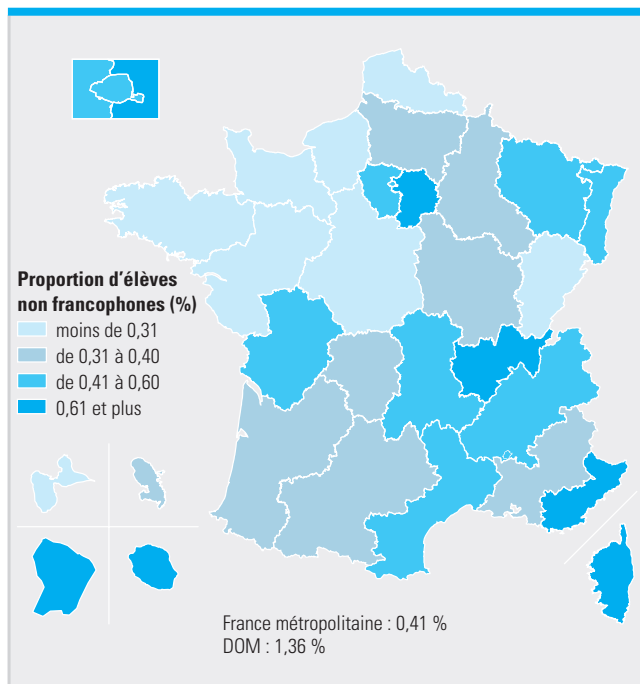
Entre le début et la fin de l'année scolaire 2010-2011, le nombre de nouveaux arrivants non francophones passe de 34 100

TABLEAU 3 – Les élèves non francophones accueillis depuis 2002-2003

	Premier degré					Second degré					Premier et second degrés				
	2002	2005	2010 (nombre)	2010 (%)	dont en soutien (%)	2002	2005	2010 (nombre)	2010 (%)	dont en soutien (%)	2002	2005	2010 (nombre)	2010 (%)	dont en soutien (%)
Aix-Marseille	1 040	1 073	703	4,4	80,2	1 188	899	614	3,3	86,2	2 228	1 972	1 317	3,8	83,0
Amiens	335	356	407	2,5	71,7	522	674	583	3,1	95,2	857	1 030	990	2,8	85,6
Besançon	242	229	172	1,1	57,0	248	303	246	1,3	95,5	490	532	418	1,2	79,7
Bordeaux	460	504	618	3,8	66,2	396	597	502	2,7	88,4	856	1 101	1 120	3,2	76,2
Caen	189	191	104	0,6	48,1	170	251	185	1,0	81,6	359	442	289	0,8	69,6
Clermont-Ferrand	250	336	335	2,1	82,1	179	271	346	1,9	83,2	429	607	681	2,0	82,7
Corse	157	128	147	0,9	74,8	196	165	149	0,8	94,0	353	293	296	0,9	84,5
Créteil	1 339	1 288	1 872	11,6	86,8	2 424	2 218	2 806	15,2	80,4	3 763	3 506	4 678	13,4	82,9
Dijon	297	312	364	2,3	83,5	274	359	333	1,8	90,4	571	671	697	2,0	86,8
Grenoble	756	1 020	1 019	6,3	92,2	558	686	745	4,0	98,8	1 314	1 706	1 764	5,1	95,0
Lille	347	404	464	2,9	66,6	725	710	624	3,4	89,4	1 072	1 114	1 088	3,1	79,7
Limoges	276	259	151	0,9	89,4	253	340	343	1,8	75,8	529	599	494	1,4	80,0
Lyon	1 695	1 406	1 422	8,8	81,9	989	1 023	1 271	6,8	94,6	2 684	2 429	2 693	7,7	87,9
Montpellier	878	698	738	4,6	71,8	1 087	696	775	4,2	92,0	1 965	1 394	1 513	4,4	82,2
Nancy-Metz	467	373	666	4,1	64,0	487	422	381	2,0	91,9	954	795	1 047	3,0	74,1
Nantes	379	498	553	3,4	61,5	343	411	523	2,8	82,6	722	909	1 076	3,1	71,7
Nice	948	1 087	943	5,8	83,1	838	767	624	3,4	95,5	1 786	1 854	1 567	4,5	88,1
Orléans-Tours	593	614	364	2,3	76,4	537	585	507	2,7	88,4	1 130	1 199	871	2,5	83,4
Paris	801	747	634	3,9	100,0	2 658	2 285	1 923	10,3	100,0	3 459	3 032	2 557	7,4	100,0
Poitiers	313	377	420	2,6	47,1	281	534	395	2,1	65,6	594	911	815	2,3	56,1
Reims	315	363	289	1,8	88,9	414	426	272	1,5	92,6	729	789	561	1,6	90,7
Rennes	387	528	458	2,8	53,5	409	695	545	2,9	80,7	796	1 223	1 003	2,9	68,3
Rouen	175	230	137	0,8	100,0	319	391	368	2,0	100,0	494	621	505	1,5	100,0
Strasbourg	482	621	640	4,0	65,9	468	452	562	3,0	81,3	950	1 073	1 202	3,5	73,1
Toulouse	636	635	535	3,3	81,3	617	778	647	3,5	78,7	1 253	1 413	1 182	3,4	79,9
Versailles	2 010	1 741	2 004	12,4	93,0	2 489	2 131	2 329	12,5	97,0	4 499	3 872	4 333	12,5	95,1
Total France métropolitaine	15 767	16 018	16 159	100,0	79,4	19 069	19 069	18 598	100,0	89,6	34 836	35 087	34 757	100,0	84,8
Guadeloupe	174	157	84	3,6	100,0	114	254	138	13,7	98,6	288	411	222	6,7	99,1
Guyane	954	1 982	1 640	70,4	67,7	731	787	594	59,0	99,2	1 685	2 769	2 234	67,0	76,1
Martinique	144	148	97	4,2	36,1	93	120	147	14,7	49,7	237	268	244	7,3	44,3
La Réunion	936	647	507	21,8	98,4	244	103	127	12,6	90,6	1 180	750	634	19,0	96,8
Total DOM	2 208	2 934	2 328	100,0	74,2	1 182	1 264	1 006	100,0	90,8	3 390	4 198	3 334	100,0	79,2
Total France métr. + DOM	17 975	18 952	18 487		78,7	20 251	20 333	19 604		89,6	38 226	39 285	38 091		84,3

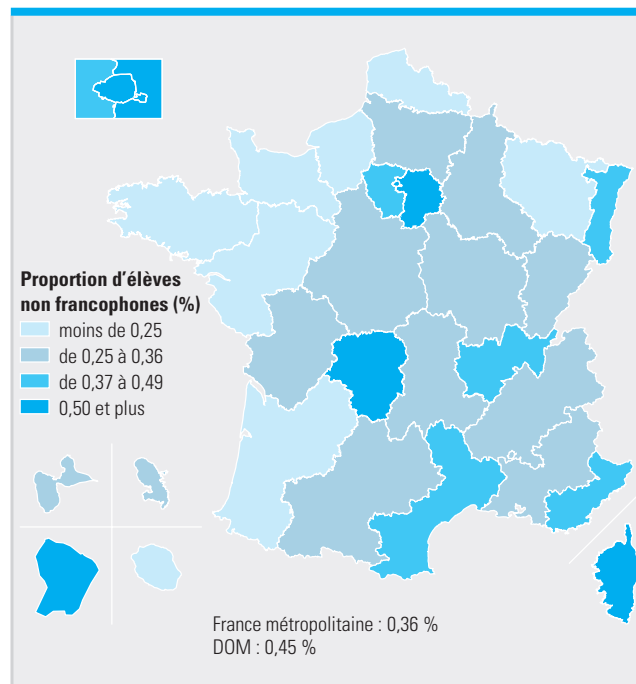
Source : MENJVA-MESR DEPP

CARTE 1 – Les élèves non francophones scolarisés dans les écoles élémentaires, année scolaire 2010-2011



Source : MENJVA-MESR DEPP

CARTE 2 – Les élèves non francophones scolarisés dans les collèges et les lycées, année scolaire 2010-2011



Source : MENJVA-MESR DEPP

à 41 400 élèves dans les premier et second degrés. Le flux des entrées est plus important à la rentrée scolaire (+ 23 100), mais les arrivées sont encore nombreuses entre novembre et janvier (+ 8 600) de même

qu'entre février et mai (+ 6 300). Dans le même temps, 3 800 jeunes quittent une structure d'accueil pour une classe ordinaire entre octobre et janvier, et 3 900 entre février et mai (tableau 4 et graphique 2).

Une prise en charge qui s'améliore mais reste inégale selon l'âge et les académies

Depuis la rentrée 2002, le soutien apporté aux élèves non francophones s'est légèrement renforcé, sans dépasser toutefois la barre de 80 % dans les écoles élémentaires, et de 90 % dans les collèges et lycées (tableau 1). Sur le moyen terme, la quasi-totalité des élèves doit bénéficier d'un soutien sous une forme ou une autre après une éventuelle période d'attente.

Dans les écoles élémentaires, 78,7 % des élèves non francophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien ponctuel (tableau 5 et voir l'encadré « Les dispositifs d'accueil mis en place »). Ces dispositifs ont été mis en place de manière très inégale selon les académies : quatre académies y accueillent

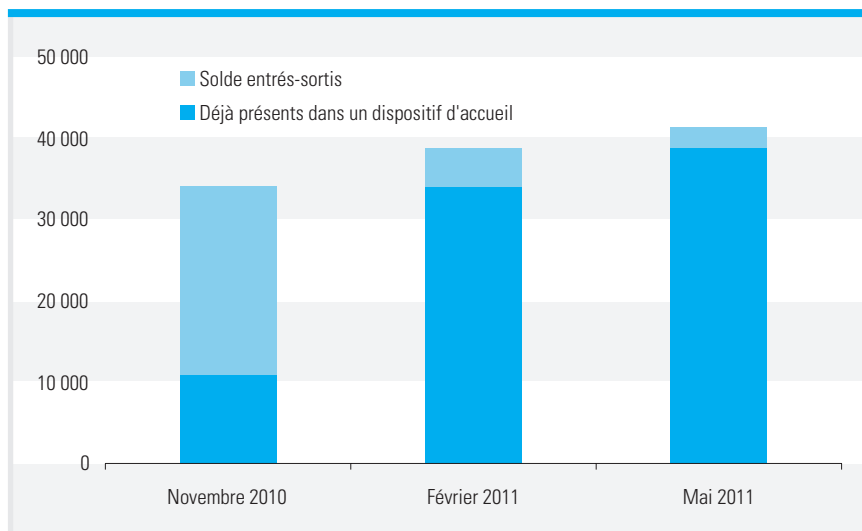
TABLEAU 4 – Évolution du nombre de non francophones en 2010-2011

France métropolitaine + DOM

Année scolaire 2010-2011	Déjà présents dans un dispositif d'accueil	Entrés	Sortis	Ensemble présents
1 ^{er} trimestre	10 949	23 111	-	34 060
2 ^e trimestre	34 060	8 627	3 800	38 887
3 ^e trimestre	38 887	6 341	3 877	41 351

Source : MENJVA-MESR DEPP

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre d'élèves non francophones au cours de l'année scolaire 2010-2011



Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 5 – Les élèves du premier degré selon la structure d'accueil en 2010-2011

France métropolitaine + DOM

Type de classe	Présents	
	Nombre	%
CLIN	8 320	45,0
Classes du cursus ordinaire avec soutien en CRI	6 230	33,7
Classes du cursus ordinaire sans soutien	3 937	21,3
Total	18 487	100,0

Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 6 – Les élèves du second degré selon la structure d'accueil, en 2010-2011
France métropolitaine + DOM

Type de classe	CLA	CLA-NSA	Modules d'accueil temporaires	Classes du cursus ordinaire avec soutien	Classes du cursus ordinaire sans soutien	Total	Dont ensemble des élèves NSA	Total élèves en soutien (%)
Collège	8 934	1 227	1 112	3 468	1 421	16 162	1 624	91,2
LEGT	385	-	115	436	427	1 363	33	68,7
LP	1 024	75	163	634	183	2 079	99	91,2
Total (1)	10 343	1 302	1 390	4 538	2 031	19 604	1 756	89,6

(1) Non compris 442 élèves en attente d'affectation.

Source : MENJVA-MESR DEPP

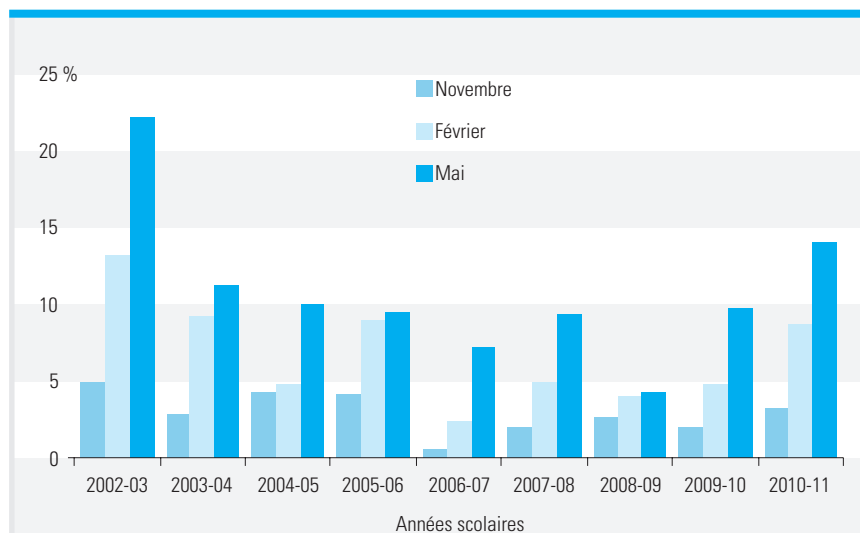
à peine la moitié de ces élèves (Caen, Poitiers, Rennes, la Martinique), alors que d'autres y scolarisent plus de 90 % (Grenoble, La Réunion, Versailles), voire 100 % des élèves (Paris, Rouen, la Guadeloupe).

Dans les collèges et les lycées professionnels, la part des élèves pris en charge est globalement importante : 91 % des élèves non francophones sont accompagnés dans leur apprentissage de la langue française. **En lycée d'enseignement général et technologique**, les besoins en soutien semblent moins importants et ne concernent que 69 % des élèves (tableau 6).

Mais des disparités entre académies apparaissent également : moins de 70 % des élèves bénéficient d'un soutien dans les académies de Poitiers et de la Martinique, tandis que la totalité des primo-arrivants non francophones sont pris en charge dans les académies de Rouen et Paris.

Par ailleurs, dans le second degré, 3,2% des élèves non francophones nouvellement arrivés dans le trimestre étaient en attente d'une affectation scolaire en novembre 2010 (graphique 3). Lorsqu'ils arrivent en France au cours du troisième trimestre, certains doivent patienter jusqu'au début

GRAPHIQUE 3 – Part des élèves non francophones en attente d'affectation parmi les nouveaux arrivants de chaque trimestre, dans le second degré



Lecture : sur 100 élèves non francophones arrivés en novembre 2002, cinq étaient en attente d'affectation. En novembre 2011, trois étaient dans cette situation.

Source : MENJVA-MESR DEPP

de l'année scolaire suivante avant d'être scolarisés dans un collège ou un lycée : 14 % des élèves étaient en situation d'attente en mai 2011. Pour autant, sur la période observée, l'intégration « rapide » des migrants non francophones dans le système scolaire s'est globalement améliorée jusqu'à la rentrée scolaire 2009. En 2010-2011, il semble que les établis-

sements aient du mal à « absorber » les nouveaux venus, en nombre plus important que les années passées : les effectifs d'élèves en attente d'affectation s'accroissent alors au fil des trimestres, sans toutefois retrouver le niveau observé au début des années 2000.

Sylvie Kleinholt, DEPP B1

Méthodologie

Depuis la rentrée 2001, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) mène une enquête spécifique sur les élèves non francophones et les dispositifs d'accueil qui leur sont destinés au sein des établissements scolaires des secteurs public et privé. Adressée aux inspections académiques, elle est renseignée par les chefs d'établissement et comprend trois phases d'observation (novembre, février et mai) afin de prendre en compte les arrivées et les départs tout au long de l'année. En effet, les élèves restent dans les dispositifs d'accueil en fonction de leur progression individuelle dans la maîtrise de la langue française. Cette enquête recueille des données sur les élèves non francophones accueillis dans le département : nombre de présents à une date donnée, type de prise en charge, ainsi que les flux d'entrées et de sorties des dispositifs d'accueil. Sauf indication précise de la date d'observation, les effectifs présentés ici sont donc la moyenne des effectifs constatés à chaque trimestre.

Pour en savoir plus

Circulaires n° 2002-063 du 20 mars 2002 et n° 2002-100 du 25 avril 2002 publiées dans le *Bulletin officiel spécial* n° 10 du 25 avril 2002 – Scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage.

Sylvie Kleinholt, « La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année 2004-2005 », *Note d'Information* 06.08, MEN-DEP, mars 2006.

« Enfants d'ailleurs, élèves en France », *Cahiers pédagogiques*, n° 473, mai 2009.

<http://www.cndp.fr/vei/>

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

Les dispositifs d'accueil mis en place

Les élèves non francophones, qui arrivent tout au long de l'année en France, bénéficient d'un dispositif d'accueil particulier : cellules d'accueil au niveau de l'inspection académique, du rectorat, ou du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) ; brochure explicative détaillant le fonctionnement du système éducatif français ; évaluation des savoir-faire en langue française et des compétences scolaires déjà acquises dans le pays d'origine, préalables à toute orientation et affectation dans un établissement scolaire.

À l'école élémentaire comme dans les collèges et les lycées, les élèves sont obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau et à leur âge, avec un décalage d'un ou deux ans maximum. Ils y suivent les enseignements où la maîtrise de la langue est moins fondamentale (EPS, arts plastiques et musique, mathématiques parfois). En parallèle, ils peuvent être regroupés dans une classe d'initiation (CLIN) à l'école élémentaire, ou dans une classe d'accueil (CLA) en collège/lycée pour un enseignement quotidien de la langue française. La durée d'accueil dans ces classes spécifiques, variable selon les besoins de chaque élève, excède rarement un an. L'objectif est qu'ils puissent suivre, le plus rapidement possible, l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire. Dans le second degré, les élèves ayant été très peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine peuvent intégrer une classe d'accueil pour élèves non scolarisés auparavant (CLA-NSA).

Certaines académies ont également développé des dispositifs de soutien linguistique plus souples, ouverts au gré des besoins : après quelques mois passés en CLIN/CLA, ou en raison de contraintes géographiques et de faiblesse des effectifs (zones rurales, notamment), les élèves non francophones peuvent bénéficier de cours de rattrapage intégré (CRI) dans les écoles élémentaires ou d'heures de soutien ponctuel, assurés quelques heures par semaine par un enseignant issu de l'établissement ou itinérant. Dans le second degré, certains rectorats ont également mis en place des modules d'accueil temporaires (MAT), avant une intégration dans un cursus ordinaire.

Dans l'enseignement élémentaire, 1 759 classes d'initiation ou cours de rattrapage intégré ont été mis en place pour accueillir les 18 500 élèves non francophones. Au fil des ans, le nombre de CLIN est resté relativement stable, passant de 611 à 740 ; en parallèle, les dispositifs d'accueil plus légers, comme les CRI, ont presque triplé, passant de 371 à 1 019 (tableau 7). Les cours de rattrapage intégré sont aujourd'hui la principale structure d'accueil des élèves non francophones dans les écoles élémentaires (graphique 4). Une forte proportion des classes CLIN et CRI (46 %) sont ouvertes dans les écoles appartenant à un réseau d'éducation prioritaire, à savoir un réseau « ambition réussite » (RAR) ou un réseau de « réussite scolaire » (RRS) (tableau 8).

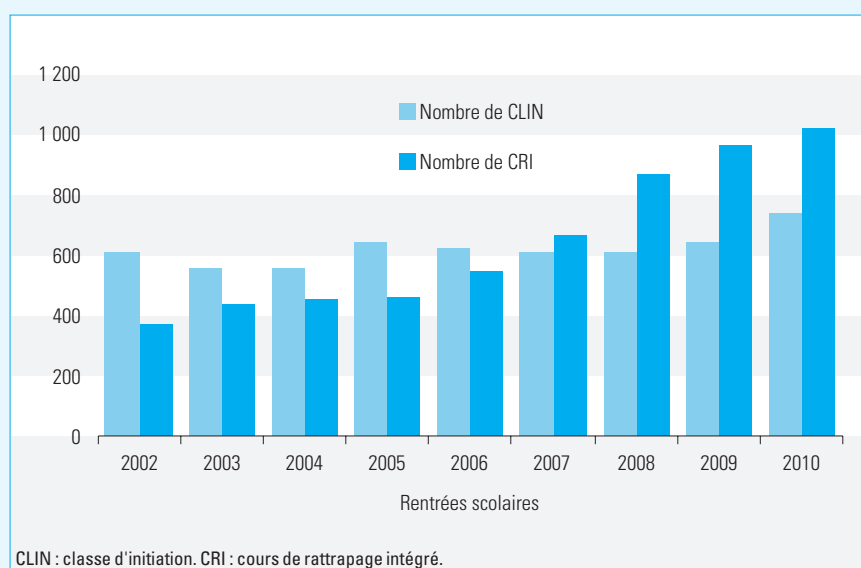
TABLEAU 7 – Dispositifs d'accueil des élèves non francophones depuis 2002

France métropolitaine + DOM

		Rentrées scolaires		
		2002	2005	2010
Écoles élémentaires	Nombre de CLIN	611	645	740
	Nombre de CRI	371	463	1 019
Total écoles élémentaires		982	1 108	1 759
Collèges et lycées	Nombre de CLA	485	637	653
	Nombre de CLA-NSA	72	71	94
	Nombre de MAT	198	256	151
Total collèges et lycées		755	964	898

Source : MENJVA-MESR DEPP

GRAPHIQUE 4 – Dispositifs d'accueil mis en place pour les élèves non francophones : écoles élémentaires



Source : MENJVA-MESR DEPP

TABLEAU 8 – Nombre de classes scolarisant des nouveaux arrivants en 2010-2011

France métropolitaine + DOM

Type de classe	Nombre de classes du premier degré		
	Nombre de classes	Dont classes en RRS	Dont classes en RAR
CLIN	740	207	165
CRI	1 019	245	190
Total	1 759	452	355
%	100,0	25,7	20,2
		45,9 %	

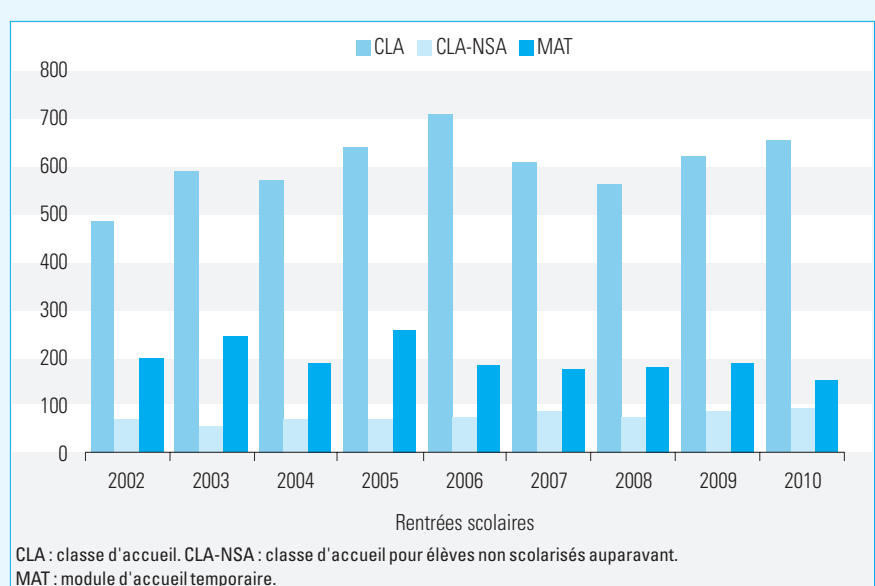
Type de classe	Nombre de classes du second degré			Total	Dont classes en RRS	Dont classes en RAR
	Collège	Lycée d'enseignement général et technologique	Lycée professionnel			
CLA	563	34	56	653	171	87
CLA-NSA	89		5	94	22	14
Modules d'accueil temporaires	111	15	25	151	29	13
Total	763	49	86	898	222	114
%	85,0	5,4	9,6	100,0	24,7	12,7
					37,4 %	

Source : MENJVA-MESR DEPP

Dans le second degré, près de 900 classes d'accueil ou modules d'accueil temporaires ont pris en charge les 16 200 collégiens et 3 400 lycéens (graphique 5). Ces dispositifs ont été implantés principalement dans les collèges (85 %), et deux fois plus souvent dans les lycées professionnels (10 %) que dans les lycées d'enseignement général et technologique (5 %). La plupart de ces structures (83 %) sont des CLA ouvertes à l'année dans les établissements du secondaire ; parmi elles, 10 % sont réservées aux élèves non scolarisés auparavant.

Ces dispositifs d'accueil ont été, comme dans le premier degré, souvent implantés dans les établissements de l'éducation prioritaire, à hauteur de 37 % ; en comparaison, les classes relevant de l'éducation prioritaire représentent en France globalement 13 % de l'ensemble des classes.

GRAPHIQUE 5 – Dispositifs d'accueil mis en place pour les élèves non francophones : collèges et lycées



Source : MENJVA-MESR DEPP

Un peu d'histoire

À la fin des années 60, une centaine de « classes expérimentales d'initiation pour enfants étrangers » ont été mises en place, en mettant l'accent sur l'enseignement élémentaire. Elles accueillent les élèves étrangers, âgés de plus de six ans, nouvellement arrivés sur le territoire français, et maîtrisant peu ou pas la langue française. Les premières circulaires organisant l'enseignement à l'école élémentaire de ces enfants datent du 13 janvier 1970 et du 25 septembre 1973. Leur objectif était de permettre une insertion rapide dans un cursus ordinaire de façon à ne pas exclure ces élèves de l'ensemble de la communauté scolaire, en maintenant le principe républicain d'égalité.

Ces dispositions se sont traduites, dès 1970, par la création de classes d'initiation (CLIN), de cours de rattrapage intégré (CRI) dans les écoles élémentaires, et par l'organisation de la scolarité dans le secondaire en 1973. En 1986, deux nouvelles circulaires précisent que « la capacité de communiquer en français est une condition indispensable à l'intégration de l'enfant étranger dans l'école française, à son accès à la formation qu'elle dispense et, donc, à sa réussite scolaire ». Elles font désormais référence aux élèves étrangers nouvellement arrivés, mais aussi à l'importance du dialogue à instaurer avec leur famille.

En 2002, la réglementation rappelle que l'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique à tous et en particulier à ces élèves, et que « l'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle. Leur réussite scolaire liée à la maîtrise de la langue française est un facteur essentiel de cette intégration. » L'accent est mis sur l'accueil de ces élèves (évaluation et affectation) et sur l'information des parents pour leur permettre d'acquiescer une bonne compréhension du système éducatif français.

Aujourd'hui, sont concernés par ces mesures tous les élèves de plus de six ans arrivés récemment en France (depuis moins d'un an), dont la maîtrise de la langue française ou des apprentissages scolaires est insuffisante pour intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire correspondant à leur âge. Il est précisé, par ailleurs, qu'il y a lieu de veiller à la scolarisation des mineurs âgés de plus de seize ans, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, en s'appuyant sur leur degré de maîtrise de la langue française et leur niveau scolaire.